

# Négociations au sein de la Branche des IEG

## CPPNI du 22 janvier 2026

### ORDRE DU JOUR :

- Négociation relative à l'évolution de la grille de rémunération : les embauches
- Négociation de l'accord relatif au dialogue social de branche 2026-2030

### Négociation relative à l'évolution de la grille de rémunération : les embauches

Lors de cette séance, les négociateurs ont abordé les niveaux d'embauche en fonction des **diplômes** et la prise en compte de l'**expérience professionnelle**.

Propositions employeurs	Revendications/analyses FO
<p>Les niveaux prévus par l'accord fixeront des <b>minima à l'embauche</b>, que les entreprises pourront dépasser.</p> <p>Avec la proposition des employeurs, un <b>même diplôme pourrait donner lieu à des salaires différents</b> selon l'entreprise, la région ou d'autres critères.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter les niveaux d'embauche dans <b>tous les collèges</b></li> <li>• Retrouver des <b>écart significatifs</b> entre les différents niveaux de diplôme, y compris pour les <b>cadres</b></li> <li>• <b>Encadrer</b> les niveaux de rémunération pour éviter les débordements</li> </ul>
<p>La prise en compte de l'<b>expérience professionnelle à l'embauche</b> se fera par <b>l'échelon</b>.</p> <p>Ex : un salarié justifiant de 13 à 16 ans d'<b>expérience</b> dans le même métier serait recruté au sein des IEG à l'échelon 7.</p>	<p><b>FO est la seule</b> organisation syndicale à s'opposer à cette proposition.</p> <p>La négociation n'a pas encore été finalisée sur les échelons, nous n'avons donc pas de visibilité.</p> <p>Pour FO, à métier égal, l'ancienneté acquise dans les IEG ne peut être comparée à celle obtenue ailleurs : la connaissance des entreprises, de leurs pratiques et de leurs usages constitue un <b>capital professionnel</b> qui doit être reconnu.</p>

Le **contrôle social** devient un enjeu majeur, puisque les employeurs renvoient aux entreprises le **choix du salaire d'embauche** selon leur contexte national ou local.

La prochaine séance abordera ces questions de contrôle, de garanties sociales et d'échelons d'ancienneté tout au long de la carrière.

### Négociation de l'accord relatif au dialogue social de branche 2026-2030

Séance conclusive d'une négociation essentielle pour le dialogue social de Branche et le fonctionnement des fédérations syndicales. Les employeurs sont restés sur leurs propositions de baisser de 6 % les heures et d'introduire de la représentativité, là où FO Énergie considère qu'il n'y a pas lieu d'être.

Mise à la signature le 18 février. FO Énergie réserve sa signature à la consultation de ses instances.

**Prochaine CPPNI : le 12 février 2026**

**Agir, ne pas subir!**